



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 18 mars 2019

N°25/03/2019 : CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR LA PERIODE ESTIVALE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 18 mars à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 12 mars 2019.

Présents : 36

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Monique VALAT, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, N'Guessan, Jean TEKPRI, Jean GARROCCQ, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, Ambre LOPEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Arnaud GUITARD, Gaël TABARLY, Arnaud HILION, Thierry VIALON

Représentés : 7

Mesdames, Messieurs Alain CRIVELLA à Pierre Antoine LEVI, Philippe FRANCOIS à Marie-Claude BERLY, Jean Martial DEJEAN à Christian PEREZ, Danielle AMOUROUX à N'Guessan, Jean TEKPRI, Jean Luc BUDOIA à Clarisse HEULLAND, Aurélie BURATTI à Laura NICOLAS, José GONZALEZ à Arnaud GUITARD

Absents : 2

Mesdames, Messieurs Carole DUNET-SCHUMANN, Marie-Dominique BAGUR

**Madame Laura NICOLAS donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que la continuité du service est l'essence même du service public et que comme chaque année la Ville de Montauban met tout en œuvre pour respecter ce principe en assurant la continuité des services ouverts au public, et en renforçant les équipes dans plusieurs services, il y a lieu, de créer des emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Il vous est proposé de créer les emplois saisonniers suivants afin de couvrir les besoins des services municipaux pour la période estivale 2019 :

Etat-civil

- 1 saisonnier (ETP) du 1^{er} juin au 30 juin 2019
- 1 saisonnier (ETP) du 1^{er} juillet au 31 juillet 2019
- 1 saisonnier (ETP) du 1^{er} août au 31 août 2019
- 1 saisonnier (ETP) du 1^{er} septembre au 30 septembre 2019

Grade de référence : Adjoint administratif territorial, 1^{er} échelon
Missions : accueil du public, tâches administratives

Médiathèque

- 6 saisonniers (ETP) à répartir sur la période du 1^{er} juillet au 31 juillet 2019
- 7 saisonniers (ETP) à répartir sur la période du 1^{er} août au 31 août 2019

Grade de référence : adjoint territorial du patrimoine, 1^{er} échelon
Missions : accueil du public, classement et archivage des documents

Pôle mémoire

- 2 saisonniers (ETP) du 1^{er} juillet au 31 juillet 2019
- 2 saisonniers (ETP) du 1^{er} août au 31 août 2019

Grade de référence : adjoint territorial du patrimoine, 1^{er} échelon
Missions : accueil du public, classement et archivage

Musée d'histoire naturelle

- 1 saisonnier (ETP) du 1^{er} juillet au 31 juillet 2019
- 1 saisonnier (ETP) du 1^{er} août au 31 août 2019

Grade de référence : adjoint territorial du patrimoine, 1^{er} échelon
Missions : gardiennage, accueil

Direction contrôle, évaluation et politique territoriale

1 saisonnier (ETP) du 1^{er} juillet au 31 juillet 2019

Grade de référence : adjoint administrative territorial 1^{er} échelon

Missions : tâches administratives, classement et archivage des documents

Espaces verts et naturels

3 saisonniers (ETP) du 1^{er} avril au 30 septembre 2019

2 saisonniers (ETP) du 1^{er} juillet au 31 juillet 2019

2 saisonniers (ETP) du 1^{er} août au 31 août 2019

Grade de référence : adjoint technique territorial, 1^{er} échelon

Missions : jardinier, entretien des terrains sportifs

Festival Montauban en scènes

2 saisonniers (ETP) du 1^{er} avril au 30 juin 2019

1 saisonnier (ETP) du 1^{er} mai au 30 juin 2019

Grade de référence : adjoint administrative territorial 1er échelon

Missions : Chargé de réception relations publiques, accueil, services.

Fêtes et Cérémonies

2 saisonniers (ETP) du 1^{er} juin au 30 juin 2019

2 saisonniers (ETP) du 1^{er} juillet au 31 juillet 2019

Grade de référence : adjoint administrative territorial 1er échelon

Missions : Maintenance, transport de matériel.

Considérant que les crédits nécessaires ont été ouverts au budget de l'exercice en cours sur le chapitre 012 consacré aux dépenses de personnels,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- créer les emplois saisonniers pour 2019, tels que présentés ci-dessus.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

21 MARS 2019

De sa publication et/ou affichage le :

21 MARS 2019

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 18 mars 2019

Le Maire,

Brigitte BAREGES

